

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## 1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par **HELENE SEJOURNE**, incluant notamment :

- les actions de formation,
- les bilans de compétences,
- les missions de conseil,
- les accompagnements en coaching individuel ou collectif.

Toute commande, signature de devis ou de convention implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

## 2. Nature des prestations

Les prestations proposées relèvent d'une **obligation de moyens**. Elles visent à accompagner le client dans le développement de ses compétences, de son organisation ou de ses pratiques professionnelles, sans garantie de résultat.

## 3. Modalités contractuelles

Toute prestation fait l'objet :

- soit d'un **devis signé**, et accord de prise en charge de votre OPCO, si vous opter pour une subrogation
- soit d'une **convention tripartite** (notamment pour les formations et bilans de compétences),
- soit d'un **contrat d'accompagnement** (coaching, conseil).
- Soit un bon de commande

Le devis signé vaut engagement contractuel. Il est précisé que **le devis ne constitue pas un contrat en tant que tel**, celui-ci pouvant être formalisé en complément selon la nature de la prestation.

Le bon de commande, les conditions générales d'achat ou tout document émis unilatéralement par le client **ne sauraient se substituer** aux documents contractuels établis par HELENE SEJOURNE. En conséquence, **aucune prestation ne pourra être engagée sur la seule base d'un bon de commande client**, sans validation préalable du cadre contractuel défini par HELENE SEJOURNE.

## 4. Modalités d'accès aux prestations

### 4.1 Formation et bilan de compétences

- Une inscription est validée après réception des documents contractuels signés.
- Pour les bilans de compétences, un entretien préalable est systématiquement proposé. A l'issue de ce RDV vous recevrez une offre par mail, le cas échéant vous ferez les démarches d'inscription sur [www.moncompteformation.com](http://www.moncompteformation.com), si le bilan est pris en charge par votre employeur une convention tripartite sera alors à mettre en place.
- En cas de financement (CPF, OPCO...), le client s'engage à effectuer les démarches nécessaires.

### 4.2 Conseil et coaching

- Un cadrage préalable (entretien ou note de cadrage) est réalisé.
- Les modalités (durée, rythme, objectifs, indicateur de réussite, livrables attendus) sont définies dans le devis ou la convention.

### 4.3 Engagement du client (AJOUT IMPORTANT)

Le client et/ou le bénéficiaire s'engage à :

- Être présent aux rendez-vous fixés,
- Fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation,
- S'impliquer activement dans la démarche d'accompagnement,
- Respecter les modalités définies dans le cadre contractuel.

La qualité et l'efficacité de la prestation reposent sur une **collaboration active entre les parties**.

### 4.4 Conditions matérielles et organisationnelles

Le client s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires au

bon déroulement de la prestation, notamment :

- Accès aux informations utiles,
- Disponibilité des participants,
- Moyens techniques adaptés (connexion, matériel, salle le cas échéant).

Pour les prestations à distance, le client veille à disposer d'un environnement permettant des échanges de qualité (connexion internet stable, confidentialité des échanges...).

## 5. Conditions financières

### 5.1 Tarification

Les tarifs sont indiqués en euros HT et précisés dans le devis. Pour les missions de conseil, le tarif peut être exprimé en **taux journalier ou horaire**.

Les prix indiqués dans certaines propositions (notamment phases ultérieures) sont **donnés à titre indicatif** et pourront être ajustés à l'issue de la phase de cadrage.

Conformément aux CGU Mon Compte Formation, HELENE SEJOURNE ne prend en charge d'aucune manière, directe ou indirecte, la participation financière obligatoire du bénéficiaire

### 5.2 Modalités de règlement

Sauf disposition contraire mentionnée dans le devis :

- 30 % à la commande,
- 30 % en cours de prestation (ou à mi-parcours),
- 40 % à l'issue de la prestation.

Les modalités de règlement sont précisées dans chaque devis et peuvent être adaptées selon la nature de la prestation.

En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

### 5.3 Frais annexes

Les frais de déplacement, d'hébergement ou de logistique peuvent être facturés en sus, notamment au-delà de 50 km, sur justificatifs.

## 6. Condition d'annulation et de report

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

### 6.1 Pour les formations et missions de conseil :

- Plus de 14 jours avant : sans frais
- Entre 14 et 7 jours : 50 % du montant
- Moins de 7 jours : 100 % du montant

Toute prestation commencée est due dans son intégralité.

### 6.2 Bilans de compétences et coaching individuel

Toute séance (rendez-vous) annulée ou reportée **moins de 72 heures ouvrées à l'avance** est considérée comme due, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Les séances non réalisées du fait du bénéficiaire ne pourront donner lieu à remboursement ni report automatique.

En cas de force majeure ou de contraintes organisationnelles, HELENE SEJOURNE se réserve la possibilité de reporter la prestation.

## 7. Droit de rétractation :

Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

## 8. Propriété intellectuelle :

L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite » L'article 41 de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constitue une contrefaçon

HELENE SEJOURNE

282 Chemin du Val Martin -06560 Valbonne

SAS capital 5000€- Siret 804 263 986 00015 -RCS Grasse -n°TVA FR 02 804 263 986

N° formateur 93.06.07480.06

sanctionnées par les articles 425 et 429 du code pénal ».

#### 9. Confidentialité

Les échanges, informations et documents partagés dans le cadre des prestations sont strictement confidentiels.

Cette obligation s'applique aux deux parties.

#### 10. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre des prestations et sont traitées conformément au RGPD.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

#### 11. Utilisation de l'IA

Dans le cadre de ses prestations, le Prestataire peut recourir à des outils d'intelligence artificielle, avec l'accord du client, exclusivement comme support à l'analyse et à la production. Aucune donnée confidentielle n'est transmise sans anonymisation préalable. Les résultats produits sont systématiquement analysés et validés par le Prestataire. Ils ne sauraient se substituer à son expertise ni engager sa responsabilité quant aux décisions prises par le client.

HELENE SEJOURNE ne saurait être tenue responsable :

- des biais, approximations ou limites intrinsèques aux technologies d'intelligence artificielle,
- des éventuelles erreurs résiduelles non détectées malgré la supervision humaine,
- ni des conséquences d'une utilisation par le client des livrables produits sans analyse complémentaire adaptée à son contexte.

Les livrables produits avec l'assistance d'outils d'IA sont fournis dans le cadre d'une obligation de moyens et doivent être considérés comme des **supports d'aide à la décision**.

#### 12. Responsabilité :

La responsabilité de HELENE SEJOURNE est limitée à une obligation de moyens. Elle ne pourra être engagée que sur faute prouvée et est limitée au montant de la prestation concernée.

HELENE SEJOURNE s'engage à réaliser les prestations de formation ou de Bilan de Compétences avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de sa dirigeante, Hélène Séjourné, ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de HELENE SEJOURNE. Mme Hélène Séjourné n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou des stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires.

HELENE SEJOURNE ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Mme Hélène Séjourné, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, ou de bilan de compétences est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée ou de bilan de compétences.

#### 13. Attribution de compétence :

les contrats émis par Mme Hélène Séjourné sont soumis au droit français. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de commerce de Nice est seul compétent.

#### 14. Médiateur

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT. En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT

C/O Centre d'Affaires Stéphanois SAS - Immeuble l'Horizon - Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret - 42000 SAINT-ETIENNE

Un médiateur est chargé au sein de France compétences d'instruire les réclamations individuelles des usagers relatives au conseil en évolution professionnelle mentionné au 4o de l'article L. 6123-5 et aux projets de transition professionnelle mentionnés à l'article L. 6323-17-6.